

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Sous-direction des personnels

Bureau des finances,
de la paie et de la prévision

Section rémunérations, primes et indemnités

Arrêté du 27 avril 2007 modifiant l'arrêté du 10 octobre 2005 modifié fixant la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

NOR : INTA0730022A

Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 91-1065 du 14 octobre 1991 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'intérieur pour les fonctionnaires n'appartenant pas aux corps de la police nationale,

Vu les décrets n° 93-731 du 29 mars 1993, n° 95-151 du 7 février 1995 et n° 99-887 du 21 octobre 1999 modifiant et complétant le décret n° 91-1065 du 14 octobre 1991 susvisé,

Vu l'arrêté du 17 juillet 1992 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et de la sécurité publique dans le cadre des 1^{re} et 2^e tranches,

Vu l'arrêté du 3 décembre 1993 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification dans les services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire pour les fonctionnaires n'appartenant pas aux corps de la police nationale, dans le cadre de la 3^e tranche,

Vu l'arrêté du 11 octobre 1995 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'intérieur pour les fonctionnaires n'appartenant pas aux corps de la police nationale, dans le cadre des 4^e et 5^e tranches,

Vu l'arrêté du 21 octobre 1999 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires des services de l'administration centrale du ministère de l'intérieur dans le cadre des 6^e et 7^e tranches,

Vu l'arrêté du 10 octobre 2005 modifié fixant la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

Vu l'avis du comité technique paritaire d'administration centrale en date du 9 mars 2007,

Sur la proposition de la secrétaire générale,

Arrête :

Article 1^{er} : la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire fixée par l'arrêté du 10 octobre 2005 susvisé est modifiée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 avril 2007

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE
RÉEXAMEN DES EMPLOIS

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	CATÉGORIE
Au titre des attributions financières, comptables et juridiques	
Remplacer : Responsable de la coordination juridique de la sous-direction du contentieux et des affaires juridiques	A
Par : Chef de la section greffe	A

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE
RÉEXAMEN DES EMPLOIS

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	CATÉGORIE
Remplacer : Au titre des attributions financières, comptables et juridiques Responsable de la section des privilèges diplomatiques	B
Par : Au titre des compétences techniques Responsable de l'élaboration informatisée des passeports de service	C

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE
RÉEXAMEN DES EMPLOIS

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	CATÉGORIE
Remplacer : Au titre des compétences techniques Chef de la section statistiques à la sous-direction des étrangers et de la circulation transfrontière	B
Par : Au titre des attributions financières, comptables et juridiques Réfèrent juridique pour les mesures individuelles d'expulsion des étrangers et les interdictions du territoire	B

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE
RÉEXAMEN DES EMPLOIS

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	CATÉGORIE
Remplacer : Au titre des compétences techniques Responsable de la collecte et de la production des chiffres de l'immigration	C
Par : Fonction assortie de contraintes particulières Emploi de secrétariat Secrétaire du sous-directeur des étrangers et de la circulation transfrontière	C

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE
RÉEXAMEN DES EMPLOIS

DIRECTION DE LA MODERNISATION ET DE L'ACTION TERRITORIALE	CATÉGORIE
Remplacer : Fonction d'accueil Accueil et orientation des utilisateurs du centre de documentation Beauvau	C
Par : Au titre de la modernisation Analyse et étude des carrières des hauts fonctionnaires	A